

Appels d'offres

nice-matin
Lundi 19 octobre 2020

AVIS D'APPELS



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
MP 2020-16

Pouvoir adjudicateur :
Désignation : AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE - 17, boulevard du roi-Jérôme - 20181 Ajaccio Cedex 1
Téléphone : 04.95.51.7197
Fax : 04.95.51.14.40
Adresse internet : <http://www.corsica-pro.com> E-Mail : mpublics@atc.corsica

Activités (s) principale(s) : Tourisme - Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <http://www.achatspublicscorse.com>

Objet du marché : Plan d'épargne entreprise en faveur des salariés de l'Agence du Tourisme de la Corse.

Le PEE a pour objet la constitution d'une épargne individuelle, abondée par l'Agence du Tourisme de la Corse, pour tous les salariés actifs, dont l'ancienneté est supérieure ou égale à trois mois, qu'ils soient titulaires, stagiaires, contractuels à durée indéterminée ou à durée déterminée, soit potentiellement 54 personnes. La constitution de cette épargne n'est pas obligatoire; n'adhèrent au PEE que les salariés qui le souhaitent.

CPV principal : 86120000-7 (Services bancaires d'investissement et services connexes) - 86140000-3 (Services de gestion de portefeuilles)

Numéro de référence du marché : MP 2020-16

Nature des prestations : Marché de services.

Procédure : MAPA ouvert supérieur à 90 000,00 € HT. Le présent marché est passé en vertu des dispositions de l'article R.2125-1, 1° du Code de la Commande Publique, régissant la procédure adaptée.

Type de prestations : Prestations diverses de services - Services courants - Services financiers

Type de prix : Labonnement maximum du futur PEE ne saurait excéder 50 € par mois et par salarié. La disponibilité financière de l'Agence du Tourisme de la Corse est donc au maximum de 24 600 € annuels, pour la base de 54 personnes (soit 450 € par personne par mois). Le montant de la prestation restant bien évidemment la règle.

Durée : Sa durée est de 5 années.

Critères d'attribution :

Le classement des offres et le choix, d'après attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés notés sur 20 et tronqués ci-dessous :

AVIS RECTIFICATIF

AVIS RECTIFICATIF
J14 Rectificatif Dir24
Département(s) de publication : 6 I. II. VI. VII.

RECTIFICATIF

Section I : Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

Département des Alpes-Maritimes
M. le président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes, direction des achats et de la Logistique - service des marchés - cadram - 147 Bd du Mercantour - tour Jean Moulin - bureau 930, B.P. 2007 (du lundi au vendredi), de 9h à 17h45 et de 13h30 à 16h), 06201, Nice Cedex 3. Téléphone : (+33) 04 89 04 20 25. Courriel : marches@departement06.fr; Fax : (+33) 04 89 04 29 89. Code NUTS : FR103

Adresse(s) internet : <https://www.e-marches06.fr>

Site : 23 novembre 2020 Heure locale : 15:30

Section II : Objet

II.1.1) Intitulé : Formation des bénévoles de "Mon Voisin 06 a du Cœur"

II.1.2) Code CPV principal : 2050218

II.1.3) Type de marché : Description supplémentaire : Services

II.1.4) Description succincte: Formation des bénévoles de "Mon Voisin 06 a du Cœur"

AVIS D'ENQUÊTES

DEUXIEME AVIS
PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE VALLAURIS

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA RÉVISION DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES D'INONDATIONS

Par arrêté préfectoral en date du 21 septembre 2020 abrogeant l'arrêté du 7 février 2020, l'ouverture d'une enquête publique pour la révision du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations a été ordonnée. Le projet de révision du PPR peut être modifié à l'issue des consultations prévues aux articles R.562-7 et R.562-8 du code de l'environnement. Si ces modifications remettent en cause l'économie générale du projet de plan, une nouvelle enquête publique sera organisée sur la base du projet de PPR modifié.

Par suite, le projet de révision du PPR est approuvé par monsieur le préfet des Alpes-Maritimes.

C'est pourquoi, l'arrêté n° F-093-17-P-0153 portant décision après examen au cas par cas sur l'éligibilité à l'évaluation environnementale, la révision du plan de prévention des risques d'inondations de la commune de Vallauris n'est pas soumis à l'évaluation environnementale. Les informations environnementales se rapportant au projet de révision du PPR sont intégrées dans le rapport de présentation du projet de PPR. Le dossier d'enquête publique n'est pas transmis à un autre Etat membre de l'Union européenne.

L'enquête publique se déroulera du 19 octobre au 20 novembre 2020 inclus (soit 33 jours consécutifs). Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie de Vallauris, Place Jacques Cavasse, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi.

Le tribunal administratif de Nice a désigné en date du 26 novembre 2019, M. Guy HERON (officier de gendarmerie, en retraite), comme commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes :

- Commune : Dany-Héure, lieu-dit Vallauris ; 23/10/20 - 8h30 - 12h
- Mairie - Place Jacques Cavasse 06220 Vallauris ; 28/10/20 - 8h30 - 12h
- Mairie - Place Jacques Cavasse 06220 Vallauris ; 09/11/20 - 8h30 - 12h
- Mairie - Place Jacques Cavasse 06220 Vallauris ; 20/11/20 - 8h30 - 12h

La personne responsable du projet est : Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer Service de l'Etat dans les Alpes-Maritimes Direction départementale des territoires et de la mer, CADAM - Service déplacements risques sécurité / Pôle risques naturels et technologiques 147, boulevard du Mercantour 06286 Nice Cedex 3

Chaque demande écrite devra préciser le nom du demandeur, ses coordonnées et les références des parcelles cadastrales concernées.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête établi sur le site internet de la commune de Vallauris sont accessibles en ligne à la disposition du public, en mairie de Vallauris, Place Jacques Cavasse, pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 19 octobre au vendredi 20 novembre 2020 inclus, afin que le public puisse en prendre connaissance, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi; et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête publique dématérialisé sécurisé seront également disponibles de manière complémentaire depuis le lien suivant : <https://www.registredemat.fr/ppri-vallauris> ou accessible à partir de liens disponibles sur le site de la préfecture où le dossier d'enquête publique est par ailleurs consultable : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles-Dossiers-d-enquete-publique>

Les observations et remarques peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur sous enveloppe fermée, avec la mention: Ne pas ouvrir, à l'adresse suivante :

Monsieur le commissaire enquêteur de l'enquête publique relative au projet de révision du PPR d'inondations de la commune de Vallauris. Mairie - Place Jacques Cavasse 06220 Vallauris

ou par email à l'adresse suivante: ppri-vallauris@registredemat.fr

L'accès aux documents détaillés ci-dessus sera enfin possible, sur un poste informatique mis à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 19 octobre au vendredi 20 novembre 2020 inclus, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi, en mairie de Vallauris, Place Jacques Cavasse.

A l'issue de l'enquête publique, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera :

- adressée par le Préfet à la mairie de Vallauris pour y être, sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête;
- tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête;
- tenue à la disposition de la Préfecture des Alpes-Maritimes et du commissaire enquêteur par voie de transmission électronique sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes accessible à l'adresse : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles-Dossiers-d-enquete-publique>

Légales

AVIS ADMINISTRATIFS

AVIS

La commune d'Auribeau sur Siagne a été actualisée suite à une réflexion sur la publication d'une délibération de prescription en date du 25/11/2019.

L'objet de ce projet est de mettre en cohérence le territoire avec la réglementation existante en matière de publicité extérieure (publicités, pré enseignes et enseignes) afin d'améliorer l'image du territoire et la qualité de certains paysages.

Un diagnostic des publicités, enseignes et pré enseignes présentes localement a été réalisé en 2020. La rédaction du RLP est actuellement en cours.

Vous pourrez poser vos questions, faire part de vos remarques ou simplement vous renseigner sur la proposition de publicité à partir du 16/11/2020 jusqu'au 16/11/2020 sur le site internet de la commune et consultable en mairie aux horaires suivants : du 08h30 à 16h30 du lundi au vendredi.

Attn: de recueillir vos avis, sont mis à disposition une adresse mail contact avis@seu.auribeausuraigne.fr ainsi qu'un registre accessible aux heures mentionnées ci-dessus.

CONVOICATIONS AUX A.G.

CAISSE LOCALE GROUPAMA

LES VALLEES

Les sociétaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le : 12/11/2020 à 10 heures au siège de ladite caisse locale

ORDRE DU JOUR

- Dans la forme ordinaire :
- Rapport du conseil d'administration
- P
- Vote des résolutions

Dans la forme extraordinaire :

- Approbation des nouveaux statuts

Compte tenu du contexte sanitaire que nous avons traversé, lié au Coronavirus, et par principe de précaution, l'Assemblée Générale SETIENDRA A HUIS CLOS.

Nous vous remercions DE NE PAS VOUS DEPLACER LE 12/11/2020.

Pour le cas où le quorum ne serait pas atteint, conformément aux statuts, ladite Assemblée Générale Mixte se réunira sur deuxième convocation le 30/11/2020 à 10h, en conférence téléphonique, avec ordre du jour inchangé.

Le Président

VIE DES SOCIÉTÉS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution en date du 5 octobre 2020 d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SC CANASTA
FORME : Société Civile Immobilière
CAPITAL : 1 000 Euros
SIEGE SOCIAL : 2, boulevard Carnot - 06130 Grasse
OBJET : l'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ou biens et droits immobiliers à usage d'habitation, commercial, professionnel ou industriel

DURÉE : 99 ans
GERANCE : Monsieur Loïc CHEMIN demeurant 267, chemin des Cigales 06370 Mouans-Sarroux

IMMATRICULATION : au registre du commerce et des sociétés de Grasse

Le Gérant



UN JOURNAL OFFICIEL HABILITÉ POUR VOS ANNONCES LÉGALES


SIMPLE - RAPIDE - EFFICACE

VIE DES SOCIÉTÉS
www.elic-legales.com

MARCHÉS PUBLICS
www.varmatimarchespublics.com

AVIS ADMINISTRATIFS
Adressez vos demandes par mail

POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS PUBLICATIONS
Tél. 04 93 18 71 49 - legales@nicematin.fr



DES OFFRES D'ABONNEMENTS SUR-MESURE POUR LES PROFESSIONNELS

avec **VIP** VERY INFORMED PARTNER

Votre journal en multi-accès et multi-éditions...

Renseignements au 04 73 18 28 85 ou contact@troubadainicematin.fr

Conformément à l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication (NORM : MCCCE1327120A) le prix de la ligne de référence des annonces légales, tel que défini à l'article premier, est fixé pour l'année 2020 au tarif de base de 4,07 € HT pour les Alpes-Maritimes.